



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2020/157

**OBJET : PROROGATION CONVENTION CHANTIERS  
D'INSERTION - FILIÈRE ENVIRONNEMENT**

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 37**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 18 novembre 2020**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 18 novembre 2020**

**Le 25 novembre de l'année deux mille vingt à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	E	M. CLAVERIE
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.  
 Le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2020/157

**OBJET : PROROGATION CONVENTION CHANTIERS  
D'INSERTION - FILIÈRE ENVIRONNEMENT**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

**Vu** Les dispositions légales et réglementaires en vigueur,

**Vu** la délibération n°2017/93 rendue par le Conseil Communautaire du 27/06/2017 relative au lancement d'un appel à projet pour la mise en œuvre d'action d'insertion professionnelle,

**Vu** la délibération n°2017/117 rendue par le Conseil Communautaire du 26/09/2017 relative à la convention suite à appel à projet « Insertion professionnelle par la filière de l'environnement »,

**Vu** les mesures de prévention instaurées dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid 19,

**Vu** la Commission Solidarités du 03/11/2020,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) mène depuis plusieurs années une politique volontariste pour le développement économique et l'emploi, en misant notamment sur la proximité de ses interventions, sur l'adaptation des réponses aux besoins identifiés sur son territoire et sur la solidarité et l'accompagnement des habitants les plus en difficultés.

Cette politique se décline notamment par la mise en œuvre de démarches visant à lever les freins à l'insertion professionnelle, en promouvant la mise en situation de travail : les chantiers d'insertion pour l'entretien et la préservation des espaces verts et des espaces naturels.

Ces chantiers d'insertion constituent des leviers d'accès progressif ou de retour à l'emploi durable, des opportunités de découverte des métiers de la filière du bâtiment, mais aussi des outils de participation de la population à des actions d'utilité collective. Ils sont animés depuis 2017 par l'association « Arcins Environnement Services », désignée suite à appel à projet, et proposent en continu un minimum de 15 contrats à durée déterminée d'insertion d'une durée de 4 à 24 mois pour leur réalisation.

La convention posant le cadre de la collaboration entre la CCM et l'association arrive à échéance au 31/12/2020, après une période de suspension de l'activité en raison des mesures de confinement général décrété dans le cadre de la crise sanitaire, et de ralentissement de l'action d'accompagnement des personnes vers l'emploi.

Pour permettre à l'association de finaliser les opérations programmées, pour favoriser la reprise des parcours d'accompagnement engagés, la CCM propose à l'association de prolonger cette collaboration, dans les mêmes conditions que celles décrites dans l'appel à projet délibéré en 2017, jusqu'au 31 janvier 2021.

**Cette décision implique un financement complémentaire de 15 400€ (quinze mille quatre cent euros) correspondant aux dépenses liées à l'animation de ces chantiers pour le mois de janvier 2021.**

Ce renouvellement sera acté par avenant à la convention conclue avec « Arcins Environnement Services ».



Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301264-20201125-2020\_157-DE

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2020/157

**OBJET : PROROGATION CONVENTION CHANTIERS  
D'INSERTION - FILIÈRE ENVIRONNEMENT**

## ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Valide le renouvellement de la convention conclue avec l'association « Arcins Environnement Services » eu égard aux circonstances exceptionnelles de la crise sanitaire,
- Autorise le Président de la CCM à signer tous documents afférents à l'application de la présente décision,
- Prévoit l'inscription de la somme nécessaire au budget 2021.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2020

**Le Président de la CCM**  
Bernard FATH

***Document signé électroniquement***

